



## TRACABILITE DE L'ASSIDUITE DES ELEVES

L'établissement met en place un suivi des élèves pendant leur parcours de formation afin de prévenir les abandons et favoriser l'engagement des élèves.

L'assiduité des élèves aux cours théoriques (thématiques) est effectuée au moyen d'une feuille de présence avec émargement des élèves présents.

Pour les tests de code en salle de code, la présence est relevée par l'enseignant soit sur une feuille de présence (tableau indiquant, nom, prénom de l'élève, le jour de sa présence, et la/les séries tests effectués, et son score obtenu) ou par un système informatique dans le cas d'utilisation d'application ou boîtier connecté avec le logiciel de l'auto-école.

Pour les tests de code via l'accès internet délivré à l'élève : le suivi est possible en visualisation sur le logiciel informatique utilisé par l'école de conduite. Ci-dessous un exemple de suivi élève



### Information aux tiers :

L'école de conduite s'engage, à communiquer le bilan et assiduité à la formation théorique, à l'élève et à toute personne en lien avec son apprentissage (parent, accompagnateur...), qui en fera la demande à l'école de conduite.